

Impression sur rotatives du magazine 360 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Numéro national d'identification :

SIRET : 20006793200018

Ville :

VANNES CEDEX

Code Postal :

56006

Groupement de commande : Non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>

Identifiant interne de la consultation :

2022.138

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact :

commandepublique@gmvagglo.bzh

Numéro de téléphone du contact :

0297683383

Section 3 : Procédure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Cf DCE

Capacité économique et financière :

Cf DCE

Capacité technique et professionnelle :

Cf DCE

Technique d'achat :

Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis :

02/02/2023 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Identification du type d'acheteurs intervenant :

Les services de la collectivité

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Impression sur rotatives du magazine 360 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires

Code CPV principal :

79810000-5

Type de marché :

Services

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Impression

Lieu principal d'exécution du marché :

Territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Valeur estimée du besoin (en euros) :

88000.00

Consultation à tranches : Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.